



## Conseil économique et social

Distr. générale  
30 novembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives**

### **Déclaration présentée par Apne Aap Women World Wide (India) Trust, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



## Déclaration

### Plan mondial d'application visant à améliorer la législation sur la traite

Une vie libre de violence est un droit essentiel de tout individu. Cependant, la violence à l'égard des femmes et des filles est généralisée et représente la pire forme de violation des droits humains dans le monde d'aujourd'hui. Dans le monde entier, les femmes et les filles sont exposées à diverses formes de violence, dont le viol, le harcèlement sexuel, la violence familiale et le travail forcé, et ce quels que soient l'âge, la race, la région géographique et la religion. La communauté internationale a pris sérieusement conscience de ce problème et adopté plusieurs instruments juridiques pour prévenir, éliminer et punir la violence à l'égard des femmes et des filles. En dépit d'efforts inlassables de la part de la communauté internationale et des États Membres, l'exploitation des femmes et des filles se poursuit.

La traite d'êtres humains est l'une des voies par lesquelles s'exerce la violence à l'égard des femmes et des filles. C'est l'industrie criminelle qui prend le plus d'ampleur, où les bénéficiaires sont le fruit de la servitude sexuelle ou du travail forcé. Spécifiquement, la traite sexuelle de filles et de femmes se développe en raison de la demande de services sexuels payants, combinée aux vulnérabilités associées à la discrimination du genre entretenue aux niveaux de l'État, des communautés et de l'unité familiale. Cette discrimination normalise l'achat de services sexuels et refuse aux filles et aux femmes l'accès, sur un pied d'égalité, à un logement sûr, à un moyen d'existence, à l'éducation et à la protection juridique. La réalité étant ce qu'elle est, il s'ensuit que les femmes sont des proies faciles pour les trafiquants qui, par la ruse, la force, les attirent et les séduisent afin de répondre à la demande de sexe acheté. La demande de services sexuels est rarement abordée comme il conviendrait, et on oublie souvent que les personnes font l'objet de la traite pour être incorporées dans l'industrie du sexe non pour satisfaire la demande des trafiquants mais bien celle des demandeurs, pour la plupart des hommes. Nous estimons que les lois actuellement en vigueur dans les États Membres ne suffisent pas à freiner la traite sexuelle car aucun individu impliqué dans un acte unique de traite n'est puni, ce qui crée l'impunité.

La combinaison de la demande et de l'impunité crée un environnement dans lequel la traite fleurit. Les profits sont élevés, les risques, faibles pour les trafiquants; en revanche, les risques sanitaires et les violations des droits humains des victimes sont élevés. Nous souhaiterions que les États Membres s'engagent vis-à-vis d'un plan d'application mondial pour l'amélioration de la législation relative à la traite des êtres humains, qui s'attacherait notamment à punir les proxénètes et les clients plutôt que les victimes. Le concept fondamental d'un tel plan pourrait être approuvé à la présente cinquante-septième session de la Commission de la femme, l'objectif étant de lancer le plan en 2015.

Trop souvent, les femmes qui sont les victimes de la traite occupent largement l'attention, tandis que la demande masculine est passée sous silence. Sans hommes qui achètent des services sexuels, les trafiquants, les souteneurs et les propriétaires de maisons closes seraient acculés à la faillite. Notre objectif est à terme d'induire un changement dans les sociétés et les législations.